

CHANGER NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER

Un monde bien gouverné, tant à l'échelle mondiale que nationale, est un objectif qui est loin d'être irréaliste. Il s'agit d'un intérêt vital du Canada au XXI^e siècle. Des institutions multilatérales efficaces permettent à notre gouvernement de participer à l'adoption de règles internationales qui ont une incidence directe sur les Canadiens. Sans ces instances, et sans présence canadienne solide au sein de celles-ci, nous risquons d'être soumis aux désirs de ceux qui ne partagent peut-être pas nos priorités. Un multilatéralisme véritable est donc essentiel pour préserver l'approche canadienne.

La diplomatie est un outil essentiel pour réaliser les priorités exposées dans le présent Énoncé de politique internationale. Cependant, dans un monde en évolution, notre définition et notre pratique de la diplomatie doivent elles aussi évoluer. Le gouvernement du Canada doit repenser non seulement ce que nous faisons, mais avec qui nous le faisons. Les États restent les principaux acteurs sur la scène internationale, mais ils sont de plus en plus ancrés dans des liens transnationaux qui transmettent en partie le pouvoir en amont à des cadres supranationaux et en aval à la société civile. Les particuliers jouent un rôle plus important que jamais auparavant dans les affaires internationales, avec des résultats tant positifs que négatifs.

UN NOUVEAU MULTILATÉRALISME

L'année 2005 marque le 60^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale ainsi que de la naissance des institutions multilatérales qui définissent l'ordre international de l'après-guerre. Le XXI^e siècle semble très différent. Si 51 États ont signé la Charte des Nations Unies en 1945, le système international compte aujourd'hui plus de 190 membres. Le dessein des principales institutions de l'après-guerre, comme l'ONU, l'OTAN et la Banque mondiale, a beaucoup évolué avec la mondialisation, la fin de la guerre froide et l'apparition de nouvelles menaces à la sécurité. Ces institutions fondamentales, aux prises avec des problèmes plus complexes, sont confrontées à des questions difficiles, d'aucuns s'interrogeant sur leur pertinence et leur légitimité à long terme. De plus, elles coexistent aujourd'hui avec une myriade de règles et de relations officieuses qui contribuent à la gouvernance mondiale. Le Canada doit reconnaître ces réalités et s'y adapter. Il doit aussi contribuer à l'édification d'un nouveau cadre de gouvernance qui puisse à la fois servir ses intérêts et permettre de résoudre des problèmes internationaux contemporains. Tout comme nous étions présents lors de la création de l'architecture qui régit notre monde depuis 1945, nous continuerons de mettre nos idées et nos compétences au service de la réforme et de l'innovation institutionnelles.

PRIORITÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Mettre des idées, des compétences et des ressources au service d'efforts de réforme visant à renforcer l'efficacité et la légitimité des institutions internationales existantes.

PRINCIPALES INITIATIVES

- Appuyer activement le programme de réforme proposé dans le rapport présenté en 2004 par le Groupe de personnalités de haut niveau de l'ONU, notamment ses recommandations relatives à la responsabilité de protéger, à la création d'une commission civile de la consolidation de la paix et à la réforme de la Commission des droits de l'homme de l'ONU.
- Encourager une véritable division du travail entre l'ONU et les principales organisations régionales.
- Contribuer à la transformation ambitieuse de l'OTAN, comme prévu dans l'Engagement capacitaire de Prague.
- Diriger des efforts diplomatiques pour créer et définir l'ordre du jour d'un « L20 » réunissant les dirigeants de pays développés et en développement.